

morale et matérielle, rompue par la diversité des circonscriptions politiques. Une même dénomination embrasse le territoire de la Bresse chalonnaise ; mais la Bresse lyonnaise se subdivise en Bresse propre, comprise à peu près dans les limites de l'arrondissement communal de Bourg, et en Dombes, comprise à peu près dans celles de l'arrondissement de Trévoux. Toute cette vaste plaine a pour bornes naturelles : la Saône, à l'ouest ; le Doubs, au nord ; les montagnes du Jura, du Revermont, du Bugey et le Rhône, à l'est, et le delta occupé par la ville de Lyon, au midi. En faisant abstraction de la division politique, qui a précédé, ici, le morcellement de la France en départements, l'on trouvera que Montpont est placé au centre de cette contrée. Si, malgré l'évidente communauté de mœurs, de costumes, de situation agricole, qui existe entre les deux Bresses chalonnaise et lyonnaise, il y a si peu de rapports entr'elles qu'on les croirait étrangères l'une à l'autre, c'est qu'il y a contradiction entre leur nationalité territoriale et leur nationalité politique, c'est que l'une mêle son histoire à l'histoire de Savoie, et l'autre, tous ses souvenirs aux souvenirs de la Grande Bourgogne. — Et puis, ce fait s'explique aussi par la différence actuelle des circonscriptions et l'absence des moyens de communication faciles dans le cœur de la contrée. La fertilité de cet immense bassin, renfermé entre les montagnes du Beaujolais, de la Bourgogne, et les chaînes jurassienne et bugiste, se conçoit ; c'est partout une terre d'alluvion, en en exceptant toutefois le pays de Dombes qui, de niveau avec le sol bressan, du côté de Bourg, ne prend pas part à l'abaissement insensible des terres circonvoisines, du nord au midi, et maintenu dans son niveau par des balnes dont la hauteur augmente à mesure que l'on s'éloigne de Bourg, forme un plateau éminemment infécond, une presqu'île à part, et vient s'arrondir en